



PROJET EXPERIMENTAL DE DEVELOPPEMENT DU JOUEUR

1. Championnats concernés :

Championnat U13 Région et tournois Inter Comités/Inter Secteur de la Ligue pilote de Nouvelle Aquitaine uniquement (championnats compétitifs de jeunes joueurs potentiels)

2. Objectif

Libérer le jeu pour :

- Améliorer le franchissement en 1x1
- Favoriser la prise et la réussite du tir
- Favoriser le jeu de mouvement

3. Effets attendus

- Limiter l'usage des mains irrégulier sur l'attaquant
- Libérer l'espace dans la zone restrictive
- Limiter les aides positionnelles permanentes ou dissuasives

4. Moyens

A. La règle de l'usage des mains doit être arbitrée avec davantage de rigueur

Principe 1 : Maintenir un contact avec la main sur le porteur de balle (dribbleur ou non) est une faute

Principe 2 : Usage de l'avant-bras comme « bouclier » en défense est seulement autorisé pour protéger son espace et contenir un joueur qui tente de gagner une position déjà occupée par le défenseur dans le jeu posté. Son usage pour défendre sur un dribbleur ou un joueur faisant face est une faute.

Principe 3 : Un contact bref et accidentel avec la main sur le dribbleur n'est pas une faute **sauf** si ce contact :

- Ralentit de la vitesse du dribbleur
- Modifie la trajectoire du dribbleur
- Ralentit de l'exécution technique d'un mouvement (ex : départ en dribble)
- Déséquilibre l'adversaire

Principe 4 : Poser les 2 mains sur un adversaire est interdit (sur le dribbleur comme sur un intérieur)

B. Mise en place de la règle des 3 secondes défensives

- **Principe :**
 - il est interdit de rester loin (à plus d'une longueur de bras) de son joueur lorsqu'il est situé hors de la zone restrictive en restant soi-même plus de 3 secondes consécutives dans la zone restrictive

- **Précision :**

Le décompte des 3 secondes défensives est interrompu lorsque,

- Un joueur tire au panier
- Le défenseur sort les deux pieds de la zone restrictive du côté où se trouve son attaquant.
- Le défenseur se place à une distance d'un bras de l'attaquant qu'il défend
- Son attaquant entre dans la zone restrictive
- Le ballon entre dans la zone restrictive

La règle des 3 secondes défensives commence :

- lorsque le ballon passe la ligne médiane.

- **Sanction :**

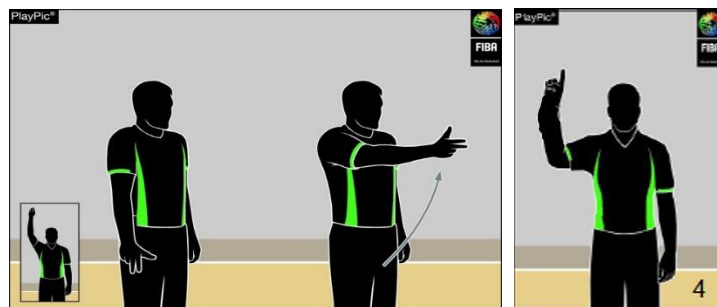
- « Violation technique de 3 secondes défensives » (pas de faute technique imputée au coach ni au joueur, pas de geste de faute technique, rien n'est enregistré sur la feuille de marque, ..)
- 1 lancer-franc (tireur libre) pour l'équipe adverse + reprise du jeu là où il a été arrêté avec 24 nouvelles secondes au chronomètre des tirs.

- **Procédure avant sanction :**

- a. **Avertissement** : Sur la première situation de 3 secondes défensives observée, l'arbitre arrête le jeu et donne un avertissement officiel à son coach pour l'ensemble de l'équipe.
- b. **Sanction** : Si d'autres cas se produisent après l'avertissement, l'arbitre siffle une « violation technique pour 3 secondes défensives »
- c. **Prévention/pédagogie** : Durant les premières semaines de mise en application, l'arbitre peut, même après un avertissement à l'entraîneur, demander à un joueur distrait de ressortir (« 10 bleu ! Attention aux 3 secondes ! », « 7 vert ! ton joueur ! », « 8 blanc ! ressort ! », ...). S'il n'obtempère pas immédiatement ou que l'action est délibérée, une « violation technique » doit être imputée.

- **Gestuelle :**

- Siffler, montrer le geste de 3 secondes et indiquer aussitôt 1 lancer-franc (ne pas aller à la table de marque).



- **Exemple 1 :**
 - Si un attaquant est proche de la ligne à 3 points, son défenseur ne peut pas rester dans la zone restrictive plus de 3 secondes consécutives.
 - Le défenseur peut cependant entrer dans la zone restrictive et y rester, mais pas plus de 3 secondes sans en ressortir.
 - Il doit pour ressortir :
 - Soit se placer à une longueur de bras de son joueur
 - Soit sortir les deux pieds de la zone restrictive du côté où se trouve son attaquant

Il peut ensuite revenir dans la zone restrictive
 - Le nombre de répétitions de cette action est illimité.

- **Exemple 2 :**
 - Si un attaquant est dans la zone restrictive à l'opposé du ballon, son défenseur peut rester dans la zone restrictive.
 - Si l'attaquant en ressort, le défenseur ne peut pas y rester plus de 3 secondes. Il doit soit en sortir avec les 2 pieds, soit s'en rapprocher pour être en mesure de le toucher avant de pouvoir revenir dans la zone restrictive.

- **Mise en œuvre**
 - Appel à l'expérimentation de ces règles pour la saison 2019-2020 uniquement dans les championnats U13 Régionaux de la Ligue Pilote de Nouvelle Aquitaine, ainsi que dans les TIC et TIL de secteur U12-U13 de cette ligue
 - Formation des arbitres régionaux et départementaux officiant dans ces championnats U13

- **Ressources**
 - Documents (Word et powerpoint) explicatifs à destination des clubs, des techniciens et des arbitres
 - Vidéo explicative des règles